

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021 – DPAT / T-023**

**portant interdiction de la circulation routière**

VOIE	<b>R.D. 64A</b>
P.R.	<b>PR 1 + 410 au PR 2 + 530</b>
COMMUNES	<b>HAUTE KONTZ</b>
NATURE DES TRAVAUX	<b>• Travaux de réparations d'un Ouvrage d'Art Hydraulique situé entre HAUTE KONTZ et GANDREN</b>
DATES	<b>• Du lundi 19 avril au vendredi 23 avril 2021</b>
SYSTEME D'EXPLOITATION	<b>Coupure et déviation générale de la circulation routière.</b>
SIGNALISATION TEMPORAIRE	<b>• La signalisation de chantier et de coupure seront à la charge de l'entreprise EUROVIA • La signalisation de déviation sera à la charge du Département - UTT de THIONVILLE</b>

**Le Président du Département de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;  
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;  
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;  
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

**Mode d'exploitation :**

**Les travaux sur l'ouvrage nécessiteront une coupure de la circulation routière sur la RD64A entre HAUTE KONTZ et GANDREN (Commune de BEYREN LES SIERCK). Une déviation sera mise en place comme suit :**

**HAUTE KONTZ → RD64A → RD64 → BERG SUR MOSELLE → GAVISSE → RD64 → RD1 → BEYREN LES SIERCK → RD64A → GANDREN**  
• Et vice versa.

**Article 2 :** Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;  
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;  
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;  
M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA à Florange ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de HAUTE KONTZ, BEYREN LES SIERCK, BERG SUR MOSELLE, GAVISSE, pour information.

METZ, le 12 / 04 / 2021

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

**ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021 – DPAT / T-023**

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1  
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -  
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -  
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant le 6 ° Groupement de C.R.S. à METZ -  
B.P. 61083 - 57038 METZ CEDEX
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et  
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports  
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,  
S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -  
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.
- 4 MM. les Maires des Communes de : HAUTE-KONTZ, BEYREN-LES-SIERCK, BERG-SUR-  
MOSELLE, GAVISSE, pour information.

Copie transmise pour information :

2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de THIONVILLE + DPAT/DRM/SDER/CORD57

1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR

1 EFFIA Synergies – 5/7, rue Maurice Barrès - 54000 NANCY

1 Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE [contact@citeline.fr](mailto:contact@citeline.fr)

1 M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA – 2, route Metz – 57190 FLORANGE

[guillaume.vert@eurovia.com](mailto:guillaume.vert@eurovia.com) [florange@eurovia.com](mailto:florange@eurovia.com)

Chrono SDER

METZ, le 12 / 04 / 2021

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT